

**MAIRIE D'ANNAIS**

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA**

**Séance du Conseil Municipal**

---

Session ordinaire

du 09 10 2025

Séance du Conseil Municipal  
du 9 Octobre 2025

---

L'an deux mil vingt-cinque, le 9 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 02/10/2025.

**Présents :**

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe - GILLET Serge - IDIER Nicolas - RONDELOT Didier.

Mesdames : CARCIN Corinne - PRESSET Ghislaine.

**Procurations :**

Mme DUMAS Bernadette a donné procuration à Mme PRESSET Ghislaine

Mr HAMON Vincent a donné pouvoir à Mr MORANGE Alain

Mr FAURE Oswin a donné procuration à Mr RONDELOT Didier

Mme PELOQUIN Josiane a donné pouvoir à Mr AUPETIT Philippe

Mme DANIEL Laurine a donné pouvoir à Mr GIRAUD-BERNARD Éric

**Absents :** CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent

**Secrétaire de séance :** Mr IDIER Nicolas

---

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

---

- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police concernant l'aménagement de Churet (D2025032)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet ainsi que le montant prévisionnel des travaux de l'aménagement du bourg de Churet, établit par le cabinet d'étude BETG.

L'estimation des aménagements s'élève à la somme de 1 110 162,85€ HT comme indiqué dans le récapitulatif des travaux (hors options).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente au titre des amendes de police pour l'aménagement du bourg de Churet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des fonds de concours de voirie concernant l'aménagement de Churet (D2025033)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet ainsi que le montant prévisionnel des travaux de l'aménagement du bourg de Churet, établit par le cabinet d'étude BETG.

L'estimation des aménagements s'élève à la somme de 1 110 162,85€ HT comme indiqué dans le récapitulatif des travaux (hors options).

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente au titre des fonds de concours de voirie pour l'aménagement du bourg de Churet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

- **Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la mobilité douce concernant l'aménagement de Churet (D2025034)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet ainsi que le montant prévisionnel des travaux de l'aménagement du bourg de Churet, établit par le cabinet d'étude BETG.

L'estimation des aménagements s'élève à la somme de 1 110 162,85€ HT comme indiqué dans le récapitulatif des travaux (hors options).

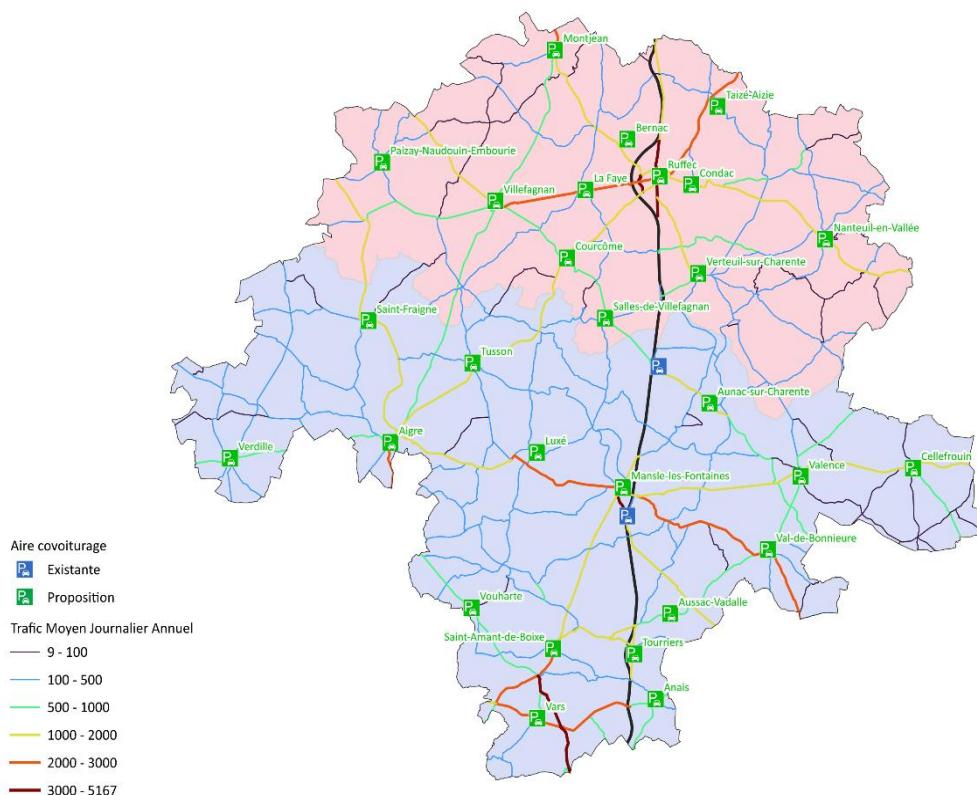
Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente au titre de la mobilité douce pour l'aménagement du bourg de Churet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention.

- **Projet d'aire de covoiturage sur la Commune d'Anais (D2025035)**

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM), le PETR du Pays Ruffécois, pour le compte des communautés de communes de Cœur de Charente et Val de Charente, travaille au développement des aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire du Pays du Ruffécois. Ce projet a pour objectifs d'inciter, de faciliter la pratique du covoiturage et permettre aux habitants une utilisation conjointe et organisée de la voiture dans le but d'effectuer un trajet commun qui procure des avantages individuels (économie financière) et collectifs (réduction des gaz à effet de serre notamment).

Le PETR, en collaboration avec les communautés de communes, a réalisé une étude pour définir une stratégie de développement en matière de covoiturage. Ce travail a conduit au recensement des aires potentielles à proximité des routes départementales, des arrêts de transport en commun et des parkings déjà existants afin de limiter les coûts de travaux et l'impact écologique.



Le projet de schéma des aires de covoiturage a été partagé en juin 2025 à l'ensemble des communes concernées dans une démarche de co-construction afin que celles-ci puissent amender le document.

Ainsi, il est proposé à la commune de Anais, le projet de création d'une aire de covoiturage au niveau de la Touche d'Anais. Un parking est déjà existant sur le site. Le projet a pour objectif d'aménager des panneaux de signalisation, référencer l'aire de covoiturage sur les sites / applications (Google Maps, Waze, etc...).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le projet de création d'une aire de covoiturage sur la commune d'Anais.

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Bornes de recharge véhicules électriques :**

Les travaux d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le parking de la Touche sont en cours.

### **- Rénovation de l'Église :**

Le retable sera installé fin janvier : l'inauguration ne pourra donc pas se faire avant le début de l'année 2026.

Les bancs ont été commandés.

Le choix de la grille et la couleur (rouille) ont été validés.

Le plafond de la sacristie a été repeint.

L'acquisition d'une corde et d'un baudrier pour sécuriser la montée au clocher est nécessaire.

### **- Façade Mairie :**

Une pierre s'était détachée de la façade. L'entreprise « DESPORT » a rescellé la pierre et a rebouché plusieurs lézardes.

### **- Salle des fêtes :**

Les volets roulants (6) ont été changés.

### **- École :**

Le projet de rénovation des stores (5) est en cours.

### **- Travaux de Churet :**

Les administrés ont été informés par la municipalité des travaux prévus à la traversée de Churet.

### **- Fin du cuivre au 27/01/2026 :**

A l'initiative de la sous-préfecture de Confolens une réunion aura lieu le 15/10/2025 à l'attention des 16 communes concernées par le décommissionnement du cuivre le 27/01/2026.

L'objectif de la réunion est d'apporter des informations aux maires sur les informations à communiquer aux habitants concernés.

Mr le Maire pense qu'il n'appartient pas aux Élus de démarcher au profit d'opérateurs privés.

Toutefois, une information sera diffusée à ce sujet dans le prochain Bulletin Municipal prévu fin octobre.

### **- Chemins de randonnée répertoriés par le Conseil Départemental :**

La collectivité peut prétendre à une subvention pour les chemins inventoriés. Pour y prétendre, il va falloir élargir certains chemins.

Une réflexion autour de l'entretien a eu lieu : une fois ces chemins répertoriés, il sera nécessaire de les entretenir...

### **- Incivilités / nuisances sonores :**

Des administrés ont informé la Mairie de nuisance sonore (chiens qui aboient).

### **- Téléthon :**

Le téléthon aura lieu le 15 et 16 novembre 2025, avec participation de la Commune.

**- Éclairage au sol petite rue :**

Mr AUPETIT se questionne sur l'éclairage au sol de la Petite Rue qui devait être réparé. Le SDEG sera relancé pour intervention.

**- Inventaire des arbres remarquables :**

Le Département de la Charente invite les Charentais à recenser les arbres remarquables.  
Une fiche est à compléter et à retourner en Mairie ou à « Charente Nature ».

**- « Ma collectivité en poche » :**

Mr RONDELLOT évoque l'application « Ma Collectivité en poche » pour faciliter la communication avec les administrés.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.